

BIOTIC Phocea salue la nouvelle réglementation européenne concernant la composition des encres de tatouage afin de favoriser la création de pigments d'origine naturelle et l'élimination des substances nocives pour les utilisateurs.

Inquiétude chez les fournisseurs de pigments : le Parlement Européen l'annonce, **à partir du 4 Janvier 2022, certaines substances dangereuses ne pourront plus être utilisées dans la création d'encres de tatouage.**

Sont principalement visés : les substances **CMR** (Cancérogène / Mutagène / Reprotoxique), les **sensibilisants** / corrosifs/irritants cutanés, et **les impuretés des minéraux**. Selon le SNAT*, la nouvelle réglementation

glementation REACH

** concernerait entre autres

30

à

70% des pigments

vert et bleu

actuellement disponibles sur le march

é

de la pigmentation. Car l'Europe se veut plus stricte que l'Asie ou les Etats-Unis o

ù

sont fabriqu

é

s et commercialis

é

s un bon nombre d'encres de tatouage.

Si certains semblent réticents à l'idée de devoir se plier à de nouvelles restrictions alors que le monde du tatouage est d

éjà affaibli

par la crise sanitaire,

les Laboratoire

es BIOTIC Phocea accueillent ce nouveau r

è

glement avec enthousiaste

car il permet d'avoir un cadre plus restrictif avec des

exigences de haute qualit

é

pour mieux prot

é

ger la sant

é

des utilisateurs.

Leader dans la fabrication de pigments pour la dermopigmentation médicale et le maquillage permanent en Europe,

l'entreprise s'efforce en effet depuis plusieurs ann

é

es d'

é

duquer les consommateurs sur

l'importance d'utiliser des pigments d

é

nu

é
s de toute substance nocive pour la sant
é

«**Le pigment est un implant, se faire implanter des pigments dans la peau n'est pas sans risque**» a l'habitude d'expliquer Sandie Tiziano-Schaer, la Dirigeante de BIOTIC Phocea qui est **la seule à proposer sur le marché en Europe dès 2000 des encres stériles à usage unique ayant le statut de Dispositif M**

é
dical de classe CEIIb

,
devenus, depuis, la r
é
f
é
rence sur le march
é
de la dermopigmentation m
é
dicale et esth
é
tique.

BIOTIC Phocea a toujours mesuré les risques sur la santé des utilisateurs en **formulant l'essentiel de ses r**

é
f
é
**rences avec
des pigments min
é
raux**

. Elle fabrique ses pigments dans ses laboratoires de classe a
é
rologique C, travaille avec tous les h
ô
pitaux fran
ç
ais, et propose actuellement
30 r
é

f

é

rences pour la dermopigmentation m

é

dicale

(reconstruction des ar

é

oles mammaires post cancers, camouflage de cicatrices, de vitiligos, des alop

é

cies, k

é

ratopigmentation

...

) ainsi que

pour la radioth

é

rapie

(en remplacement de l'encre de Chine qui

é

tait jusqu'ici utilis

é

e). La soci

é

t

é

a su

é

largir son offre d

è

s l'an 2000

pour les besoins du maquillage permanent

(yeux, l

è

vres, sourcils, cuir chevelu

) avec plus de 100 couleurs.

Ses quelques r

é

f

é

rences formul

é

es avec des pigments organiques ne contiennent aucune des substances vis

é

es par le nouveau r

è

glement.

Écrit par BIOTIC Phocea

Mercredi, 10 Février 2021 13:41 - Mis à jour Mercredi, 10 Février 2021 14:23

Déclarés à l'**ANSM** (Agence Nationale de Sécurité du Médicament et des produits de Santé) et membres de la fili

è

re cosm

é

tique

COSMED

, les laboratoires BIOTIC Phocea suivent

les Bonnes Pratiques de Fabrication

et r

é

pondent aux exigences

du R

è

glement Europ

é

en

sur les dispositifs m

é

dicaux implantables

. La soci

é

t

é

poss

è

de de

nombreuses certifications

qui t

é

moignent de ses engagements tels que

ISO 22716, COSMEBIO

ou encore

Vegan Society.

De réelles innovations viennent s'ajouter à ces certifications. En 2019, la chef d'entreprise

Sandie Tiziano-Schaer va m

ême

jusqu'

à

cr

é

er une plateforme web (

www.ink-me-up.com

)

s

é

lectionnant rigoureusement les meilleurs praticiens en dermopigmentation esth

é

tique et m

é

dicale en France et dans les DOM TOM pour aider le grand public

à

faire le bon choix et faciliter

l'acc

è

s

à

des prestations esth

é

tique et m

é

dicale en toute s

é

curit

é

.

A l'occasion de cette nouvelle réglementation, BIOTIC Phocea, souhaite rappeler que **la sécuri**

t du consommateur doit primer

. L'entreprise, tr

è

s active dans la lutte contre le cancer du sein, a r

é

cemment annonc

é

l'

é

largissement de sa gamme de couleurs sp

é

cifiques

à

la pigmentation des ar

é

oles mammaires.

*Syndicat National des Artistes Tatoueurs.

** REACH est un règlement européen (règlement n° 1907/2006) entré en vigueur en 2007 pour sécuriser la fabrication et l'utilisation des substances chimiques dans l'industrie européenne.

À propos des Laboratoires BIOTIC Phocea

Créés par le Docteur Tiziano à Marseille en 1999, les Laboratoires BIOTIC Phocea sont concepteurs et fabricants de pigments stériles pour l'industrie médicale et le secteur de l'Esthétique. Leurs pigments stériles uniques en Europe répondent aux normes européennes relatives aux Dispositifs Médicaux CEIIb et au maquillage permanent. Ils se sont imposés au fil des ans comme la référence sur les marchés français et européen des pigments pour la dermopigmentation corrective ou esthétique et la radiothérapie. Forts de leurs connaissances médicales, de leur savoir-faire, et de leur équipe de R&D, ils développent également des formulations cosmétiques bio « clé en main » ou sur-mesure à destination du secteur de la beauté, et assurent la fabrication et le conditionnement des produits. La société dispose de son propre centre de formation. Elle est présente dans 56 pays sur les 5 continents. Plus d'informations : <https://biotic.fr>